



Programme d'accompagnement à la VAE

La VAE, **validation des acquis et de l'expérience** permet un accompagnement dans les démarches préalables à la recevabilité lorsque celles-ci sont requises par le certificateur, et éventuellement de présenter un dossier devant un jury susceptible d'attribuer tout ou partie du diplôme ou de la certification visée, sans avoir nécessairement à suivre une formation

01 Nos DOMAINES D'INTERVENTION

ACCOMPAGNER

Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience professionnelle ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours d'expériences professionnelles, bénévoles, associatives ou personnelles, en vue de l'obtention totale ou partielle d'une certification, après décision du jury compétent.

Moovence vous accompagne tout au long de votre parcours afin d'identifier la certification la plus adaptée à votre expérience, de valoriser vos compétences, de constituer votre dossier de validation et de préparer votre passage devant le jury.

Les certifications accompagnées sont enregistrées au RNCP. Cet accompagnement s'adresse notamment aux salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, dirigeants, professions libérales, bénévoles et, plus largement, à toute personne souhaitant faire reconnaître son expérience par une certification.

Chaque accompagnement est personnalisé en fonction de votre parcours, de vos objectifs et des exigences du certificateur concerné. Il comprend notamment :

- l'analyse de votre expérience et de vos compétences
- l'identification de la certification visée et la compréhension de ses attendus
- l'accompagnement à la constitution du dossier de validation
- la préparation à l'entretien avec le jury
- l'analyse des résultats obtenus et des suites éventuelles du parcours.

Les rendez-vous sont réalisés à distance en visioconférence et s'adaptent à votre rythme d'avancement ainsi qu'à vos contraintes personnelles ou professionnelles.

La VAE, à quoi sert-elle, à qui est-elle destinée ?

Qu'est-ce qu'une VAE ? Un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous aide à faire reconnaître officiellement vos compétences professionnelles acquises par l'expérience.

La VAE permet de faire examiner par un jury les compétences acquises par l'expérience, en vue de l'attribution totale ou partielle d'une certification enregistrée au RNCP.

Qui est concerné ?

La VAE est accessible à tous : salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, indépendants ou toute personne pouvant justifier d'une expérience en lien avec la certification visée, selon les conditions définies par l'organisme certificateur et la réglementation applicable.

Quel financement ?

Le coût d'un accompagnement à la VAE varie en fonction de la durée et des modalités choisies. Il peut être financé par vos fonds propres, votre employeur, France Travail ou tout autre dispositif de financement mobilisable selon votre situation.

Nos indicateurs de résultats accompagnement à la VAE :

- 100 % des bénéficiaires accompagnés ont finalisé leur Livret 2.
- 100 % des bénéficiaires accompagnés ont bénéficié d'une préparation à l'entretien jury.
- 100 % des bénéficiaires interrogés déclarent que l'accompagnement était adapté à leurs besoins.
- Taux de validation : en attente de décision des jurys.

VAE Mise à jour : juin 2026, les indicateurs sont établis sur un échantillon limité et seront actualisés à mesure de l'augmentation du nombre d'accompagnements. Source des données : questionnaires de satisfaction à chaud, dossiers clôturés et suivi des bénéficiaires. Mise à jour annuelle.

Les étapes de l'accompagnement VAE :

Phase de diagnostic initial : Identification des motivations, analyse du parcours professionnel et choix du diplôme ou de la certification.

Phase d'accompagnement Livret 1 (Recevabilité) : Phase d'accompagnement à la recevabilité lorsque celle-ci est requise par le certificateur. Aide à la constitution du dossier de recevabilité pour valider la demande auprès de l'organisme certificateur.

Phase d'accompagnement Livret 2 (Validation des acquis) : Aide à la rédaction du dossier de validation, mise en valeur des compétences et préparation aux questions du jury.

Préparation à l'oral : Simulations et conseils pour la présentation devant le jury de validation.

Le programme

L'accompagnement est réalisé par un accompagnateur VAE professionnel.

A l'issue de l'accompagnement, vous êtes capable de :

- vous approprier les référentiels professionnels d'activités et de compétences qui vous concernent, d'organiser et rédiger votre livret 2
- choisir les expériences les plus significatives et les plus pertinentes pour illustrer les compétences du Référentiel, choisir les preuves et les annexes les plus pertinentes pour convaincre le jury
- présenter votre parcours professionnel au jury, de manière argumentée et illustrée d'exemples, en respectant le temps prévu, répondre aux questions du jury.

Accompagnement individuel qui peut aller jusqu'à 24 heures, composé de 8 à 12 entretiens d'1 heure à 1h30 en visioconférence, ou éventuellement en présentiel environ 8 à 10 heures de travail personnel guidé, heures de lecture, corrections, amélioration des écrits reçus.

Organisation des rendez-vous :

L'accompagnement est entièrement individualisé et s'adapte au rythme d'avancement du candidat. À l'issue de chaque entretien, un rendez-vous suivant est planifié conjointement afin de tenir compte des travaux réalisés, des objectifs fixés et des disponibilités du bénéficiaire. Cette organisation progressive permet un accompagnement personnalisé et une adaptation continue aux besoins du parcours.

Exemple d'accompagnement :

Le premier rendez-vous dure une heure : présentation commune, présentation du dispositif, de la méthodologie, de la matrice, conseils d'organisation et de rédaction, définition des parties à rédiger, puis prise du prochain rendez-vous.

Le rendez-vous suivant fera l'objet auparavant de l'envoi des premiers écrits 3 jours avant le rendez-vous en visioconférence. En fonction de l'avancement des écrits, il pourra y avoir des ajustements méthodologiques de communication afin de finaliser le dossier.

1ère séance de travail de 1h avec l'accompagnateur VAE : présentation commune, présentation du dispositif, de la méthodologie, de la matrice, conseils d'organisation et de rédaction. Définition des parties à rédiger.

Tarif PARTICULIER VAE : 1990€ net de taxes

Tarif ENTREPRISE : sur devis

Le programme

2ème séance de travail de 1h30 avec l'architecte accompagnateur VAE : identification du positionnement professionnel au regard des attendus du référentiel. Choix des expériences et situations : élaboration du fil conducteur du livret 2, méthodologie d'analyse et de formalisation des situations de travail.

3ème séance de travail de 1h30 avec l'architecte accompagnateur VAE : présentation des premiers écrits et lecture critique avec l'accompagnateur. Echanges sur le fond (analyse, sens, identité et posture professionnelle ...) et sur la forme (organisation, méthode, formalisation ...) du livret 2, conseils sur les axes d'améliorations et orientations pour la poursuite des écrits.

Séances 4 à 8 avec l'accompagnateur VAE : finalisation du choix des situations et de l'organisation du livret 2, poursuite de l'analyse et de la formalisation des expériences et situations de travail, articulation des situations retenues avec les éléments de preuves, identification et travail sur les compétences transversales et transférables.

9ème séance de travail de 1h30 avec l'architecte accompagnateur VAE : finalisation de la version finale du dossier.

10ème séance de travail de 1h avec l'architecte accompagnateur VAE : préparation du support de présentation devant le Jury.

11ème séance de travail de 1h avec l'architecte accompagnateur VAE : entraînement à la soutenance orale, identification des zones de questionnement et des arguments et éléments à développer, conseil pour une communication efficace de son expérience en jury VAE (contenus, posture ...).

Les certifications accompagnées sont enregistrées au RNCP.

Une attestation de présence est délivrée en fin d'accompagnement par l'architecte accompagnateur.

Un entretien bilan post-parcours est organisé en fin de parcours.

Pour plus d'informations, contactez nous : colette.marghieri@moovence.com

En cas de validation partielle, les possibilités de poursuite du parcours de validation seront étudiées avec le candidat.

Tarif PARTICULIER VAE : 1990€ net de taxes

Tarif ENTREPRISE : sur devis

Le programme

Prérequis :

- ❖ disposer d'une expérience en lien avec la certification visée
- ❖ être engagé.e dans une démarche VAE
- ❖ disposer d'un accès internet pour les accompagnements à distance. Accompagnement réalisé à distance via Zoom ou Google Meet. Connexion internet haut débit recommandée. Ordinateur équipé d'une webcam conseillé.

Echanges Modalités d'évaluation :

- Analyse du dossier de recevabilité
- évaluation continue de l'avancement
- validation intermédiaire des productions écrites
- simulation de jury
- présentation devant le jury certificateur.

Une attestation de présence est délivrée en fin d'accompagnement par l'architecte accompagnateur.

Un entretien bilan post-jury est systématiquement proposé.

En cas de validation partielle, les possibilités de poursuite du parcours de validation seront étudiées avec le candidat.

En cas d'interruption du parcours, toute interruption fait l'objet d'un entretien afin d'analyser la situation et d'étudier les possibilités de reprise ou de réorientation du parcours.

Lorsque la certification concernée relève du dispositif France VAE, l'accompagnement est réalisé dans le respect des modalités prévues par la plateforme nationale.

Toute réclamation peut être adressée à : colette.marghieri@moovence.com. Elle fera l'objet d'un traitement sous 15 jours maximum.

Pour plus d'informations, contactez nous : colette.marghieri@moovence.com

Tarif PARTICULIER VAE : 1990€ net de taxes

Tarif ENTREPRISE : sur devis



Colette Marghieri

Consultante interne

Architecte Accompagnatrice de
Parcours VAE®

✉ colette.marghieri@moovence.com

 [Colette-marghieri](https://www.linkedin.com/in/Colette-marghieri)

- Architecte Accompagnatrice de Parcours VAE®
- Consultante certifiée ALTP en accompagnement des évolutions professionnelles RNCP
- Auditrice certifiée, avec maîtrise des référentiels qualité RNCP
- Accompagnatrice à la formalisation des compétences

Ma vision :

Je vous conseille et je vous aide à atteindre votre plein potentiel en vous aiguillant à travers vos périodes de transformation. Je crois en l'importance de l'apprentissage constant et du développement personnel pour réussir dans un environnement professionnel en évolution permanente.

Mon objectif est de vous guider par mon expertise, mes compétences, et mon expérience, pour vous accompagner dans le changement et la pérennisation de votre expérience.

NOTRE INTERVENANTE INTÉGRÉE



NOTRE ENGAGEMENT

Un accueil des personnes en situation de handicap

Nous mettons tout en oeuvre pour pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap.

Un questionnaire de recueil des besoins vous est envoyé afin d'évaluer les ressources nécessaires en termes de pédagogie, matériel et organisation pour optimiser l'apprentissage.

Nous sommes en lien avec un ensemble de partenaires spécialisés dans l'accompagnement des différentes typologies.

NOTRE POLITIQUE HANDICAP & SANTE

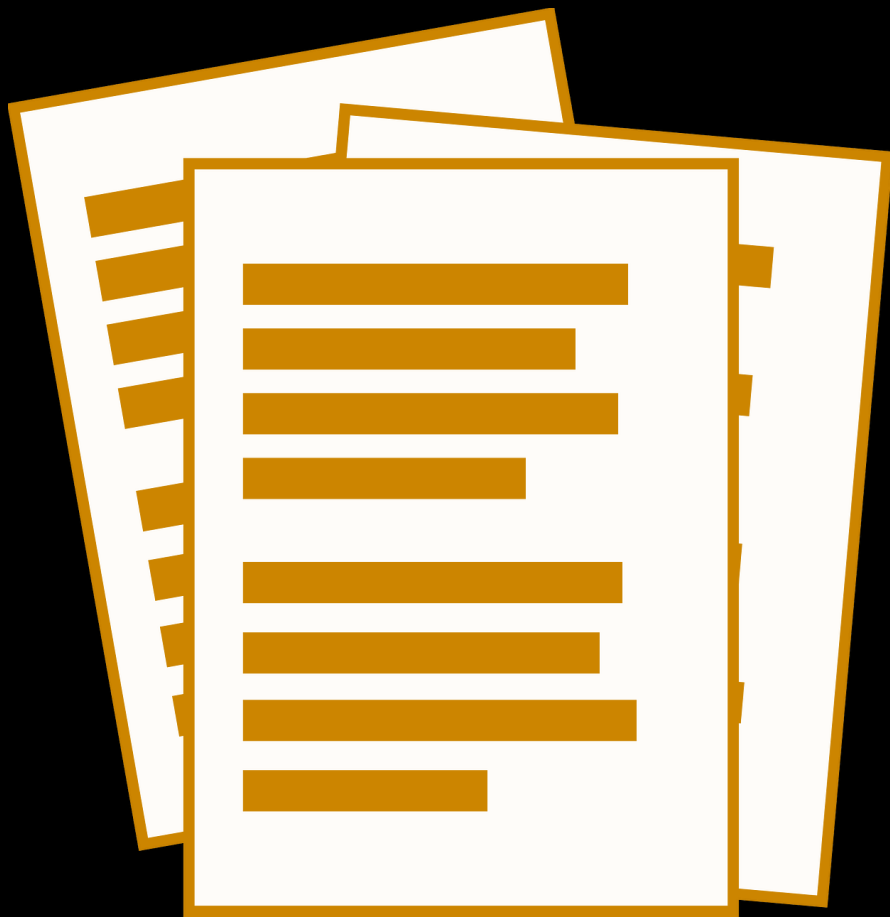


Notre référente handicap : Colette Marghieri

colette.marghieri@moovence.com

07 67 48 12 79

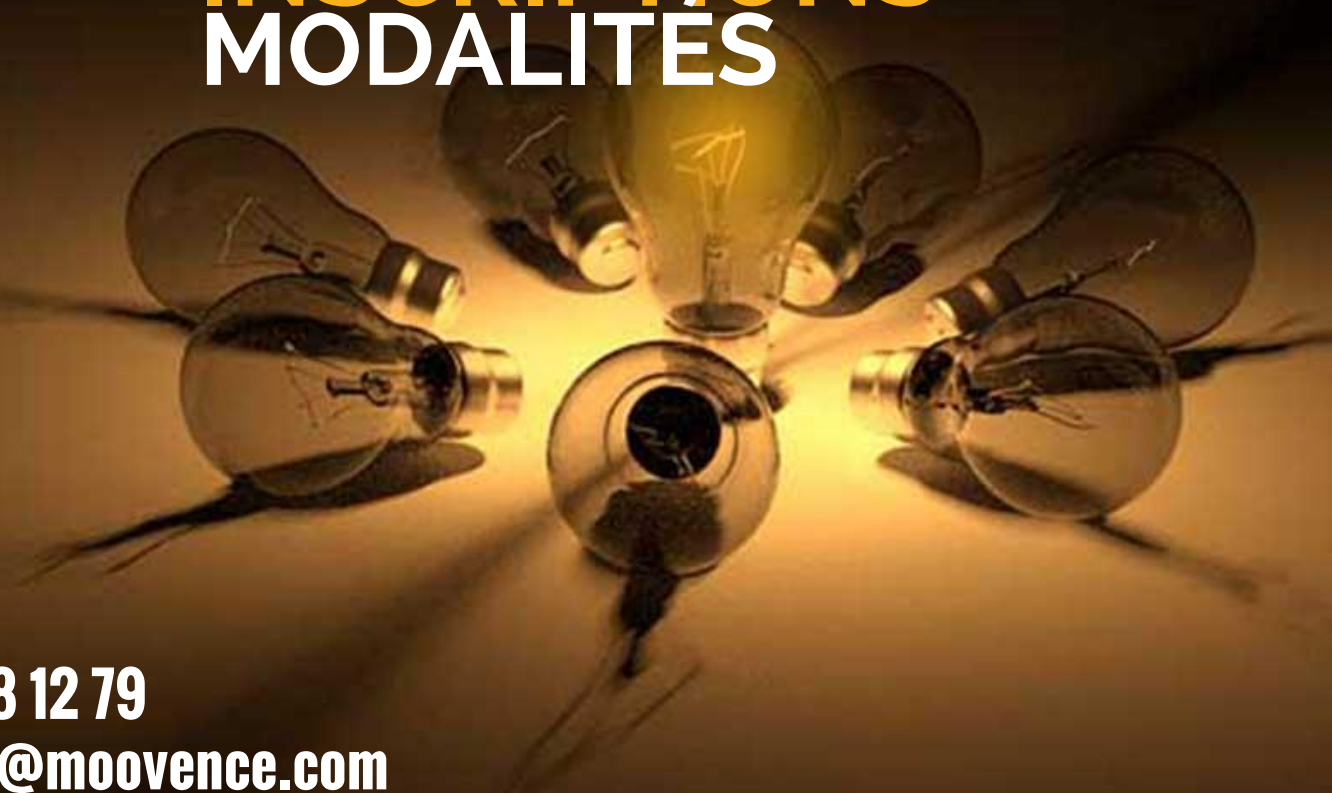




NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cliquez ici pour les consulter

INSCRIPTIONS MODALITÉS



CONTACTEZ-NOUS

Par téléphone ou par email

Concernant les délais d'accès, l'accompagnement peut être réalisé dès 15 jours après l'inscription, et dans le respect des délais légaux imposés par les différents dispositifs.

✉ 07 67 48 12 79

📧 contact@moovence.com

colette.marghier@moovence.com